

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2022 à 19 heures

## COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – Mme MORLET Béatrice – Mme LAGUIGNER Carole – M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – M. ARNAUD Cyrille – Mme GAUJOUR Frédérique – Mme VIODÉ Françoise

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme FONTAINE Valérie a donné procuration à Mme MEGY Marie-Claude

M. THOULET Alain a donné procuration à M. DURAND Christophe

ETAIT ABSENT :

M. GOFFIN Christophe

### 1 – Renouvellement avenant bail de la gendarmerie

Le bail de la gendarmerie arrive à expiration de la 2ème période triennale du bail de référence, il convient de procéder à la révision du loyer de la caserne de gendarmerie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le service France Domaine de la Nièvre consulté dans le cadre de cette révision a estimé le nouveau loyer de cette caserne à 54 155,78 €.

👉 **Le conseil municipal décide d'accepter l'avenant du bail pour un montant annuel de 54 155,78 €.**

### 2 – Restitution caution de loyer

Suite au futur départ de la locataire à compter du 31 octobre 2022 de Madame PETIT Maeve occupant le logement communal T3 n°5 situé à la résidence LEJOUR, un état des lieux sera réalisé et si les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 391 €.

👉 **Le conseil municipal décide d'accepter de restituer la caution si les conditions sont réunies.**

### 👉 Résiliation bail de location SCI DES SUREAUX

La SCI des SUREAUX nous informe qu'elle résilie le bail de location du pré cadastré A241 au lieudit Les Chaumes pour une surface de 1ha 04a 91ca à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

👉 **Le conseil municipal prend en compte cette résiliation de bail.**

### 3 – Redevance occupation du domaine public par ENEDIS et ORANGE

#### 👉 ENEDIS

Le SIEEEN nous informe du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2021. Cette redevance s'élève à 221 €.

👉 **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

#### 👉 ORANGE

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'année 2021 s'élèvent à :

Le linéaire total de réseau de distribution d'Orange empruntant la voirie communale représente :

42,64 € par km d'artère en sous-sol soit 42,64 € x 25,918 = 1105 €

56,85 € par km d'artère aérienne soit 56,85 € x 6,836 = 388 €

Soit un total de 1493 €.

👉 **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

### 4 - Convention occupation du domaine public par Mme RAMEAU Julie

Madame RAMEAU Julie sollicite la commune pour obtenir une permission de voirie pour occupation du domaine public pour la terrasse fermée devant son commerce Le Select situé 10 Place Charles Chaigneau.

👉 **Le conseil municipal décide de souscrire une convention pour une durée de 3 ans et fixe le montant annuel de la redevance à 100 €.**

### 5 – Tarifs cantine 2022-2023

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est souhaitable d'augmenter pour l'année 2022-2023 les tarifs de la cantine scolaire.

↳ Le conseil décide d'appliquer une augmentation de 2 % pour l'année 2022-2023, les tarifs seront les suivants :

1<sup>er</sup> enfant : 3,65 €

2<sup>ème</sup> enfant : 3,45 €

3<sup>ème</sup> enfant : 3,04 €

4<sup>ème</sup> enfant et suivants : 2,65 €

Enfants dont les communes ne participent pas aux frais de fonctionnement : 4,86 €

Instituteurs : 6,36 €

#### 6 – Adoption du protocole pour l'aménagement du temps de travail 1607 heures

↳ Après présentation par le Maire du règlement pour l'aménagement du temps de travail à 1607 heures applicable à l'ensemble du personnel communal et après avis favorable du comité technique du centre de gestion, le conseil municipal adopte ce protocole.

#### 7 – Affectation DCE 2020-2021

Le conseil départemental de la Nièvre a accordé une aide départementale d'un montant de 8621 € au titre de la DCE (programme 2020) et d'un montant de 8953 € au titre de la DCE (programme 2021).

Les travaux prévus dans les bâtiments communaux n'ont pu être réalisés sur ces deux années, il est décidé de reporter cette aide intégralement sur les travaux de voirie et plus particulièrement pour la réfection de la voirie à Bellevue (54 438 €) soit un total de DCE de 17 574 €.

↳ Le conseil municipal accepte d'affecter la DCE 2020 et 2021 sur les travaux de voirie.

#### 8 – Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Pour 2022, le montant de l'indemnité de gardiennage reste inchangé, il est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune. Deux personnes s'occupent de l'Eglise, cette somme sera donc divisée en deux, soit 239,93 € chacun.

↳ Le conseil municipal accepte de verser cette indemnité.

#### 9 - Questions diverses

##### Devis LM DÉCO

Un devis a été demandé à l'entreprise LM DÉCO à Villiers sur Yonne pour la rénovation de la salle de restauration des petits à la cantine (plafonds, murs, isolation des soubassements, enduits...), le coût est estimé à 5454 € TTC.

↳ Le conseil municipal approuve le devis présenté.

##### Devis COJEAN

Un devis a été demandé à l'entreprise COJEAN pour le remplacement de 4 fenêtres à la Garderie, à la Bibliothèque et dans un logement communal situé au Parc Lallier. Le coût est estimé à 2918,89 € TTC.

↳ Le conseil municipal approuve ce devis.

##### Eclairage public

Afin de faire des économies d'énergie dans le contexte actuel, le conseil municipal décide de restreindre l'éclairage public comme suit : suppression de l'éclairage sur le bâtiment de l'Eglise et sur toute la descente de la piste cyclable jusqu'à Tannay Gare. Il est également décidé de diminuer l'amplitude le soir et de fermer l'éclairage public à l'ensemble des rues à 21h30 au lieu de 23 h actuellement.

Le Maire,  
Philippe NOLOT

